

**DISCOURS DU MINISTRE DES FORETS
ET DE LA FAUNE
A L'OCCASION DE LA 7^e SESSION DU
COMITE CONSULTATIF REGIONAL DU
PFBC**

Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de l'Environnement de la République Centrafricaine, Président en Exercice du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo,

Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique,

Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,

Messieurs les Partenaires au développement,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,

Mesdames,

Messieurs,

Chers Délégués,

C'est un réel plaisir pour moi de vous souhaiter à tous et à chacun, dans cette sympathique salle de l'Hôtel SAWA de Douala, une chaleureuse bienvenue au Cameroun, et un agréable séjour à Douala, Capitale économique de notre pays, à l'occasion de la 7^e Session du Comité du Consultatif Régional du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

Nous saluons la présence massive des partenaires à cette Session qui témoigne à n'en point douter, l'importance que vous accordez à la gestion durable des forêts du bassin du Congo.

Le Cameroun est heureux d'abriter, ce pendant trois jours, cet évènement et tient à remercier sincèrement la facilitation pour la confiance ainsi renouvelée.

Nous nous réjouissons particulièrement de la présence très significative de notre ami, frère et collègue, le Ministre Centrafricain Emmanuel BIZOT, Ministre Centrafricain en Charge des Forêts et de l'Environnement, Président en exercice de la COMIFAC qui a bien voulu par sa présence rehausser l'éclat de cette rencontre.

Le partenariat des forêts du bassin du Congo a été créé en 2002 pour appuyer la déclaration faite à Yaoundé en 1999 par les Chefs d'Etat d'Afrique Centrale traduisant leur volonté d'œuvrer ensemble pour la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers.

Le Cameroun comme tous les pays de la Sous région est membre du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo. Il s'est résolument engagé dans la gestion durable des forêts avec notamment un certain nombre d'acquis:

- L'adoption d'un plan d'affectation des terres qui consacre près de 60% des terres (soit quatorze millions d'hectares) au domaine forestier permanent pour la gestion forestière et faunique;
- Près de cinq million d'hectares, soit 70% des forêts de production sous aménagement ;
- Un réseau d'aires protégées pour près de 18% du domaine forestier;

- Près de neuf cent milles hectares de forêts certifiés:
- L'engagement des négociations d'un accord de partenariat avec l'Union Européenne devant garantir le Commerce légal des bois à partir du Cameroun, ces négociations sont arrivées à leur terme depuis le 30 avril 2009 et n'attend plus qu'à être paraphées dans les jours à venir.

Excellence,

Mesdames,

Messieurs,

Comme vous le savez tous, le Partenariat des Forêts du Bassin du Congo est une plate-forme d'échange et de commercialisation entre partenaires sur les programmes et projets menés dans la sous région Afrique Centrale pour une synergie de leurs actions, en vue de la réalisation de différents axes des plans de convergence de la COMIFAC, mais aussi pour la mobilisation de nouveaux partenaires.

Je formule le souhait qu'au terme de ces assises tous les partenaires aient une vue d'ensemble sur les évolutions ayant marqué la gestion durable des écosystèmes forestiers de la Sous région au cours de ces derniers mois.

Je ne saurais terminer mon propos sans solliciter de nos partenaires, des appuis multiformes pour permettre à nos pays de faire face aux méfaits de la crise financière internationale qui sont dommageables à nos économies

nationales et partant au niveau de la gestion durable des forêts.

Sur ce, je vous souhaite tous une bonne continuation des travaux de manière à rendre chaque jour plus efficient l'outil que constitue le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo.

Vive la Coopération Internationale.

Vive le Cameroun.

Je vous remercie